



Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 16  
Votants : 19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre

Le : 9 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINC CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 28/11/2024

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOIC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – ~~MARINE MAZZACATO~~ – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENT : MME DELBOS GREGOIRE - M.HERVOCHE – MME MAZZACATO

### PROCURATIONS :

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

**Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,**

OBJET  
**Saisine de l'EPFL  
Agen-Garonne  
pour l'achat d'un  
bien immobilier**

Le bien immobilier sis 9 rue des Ecoles, appartenant à la famille Delouvrié, constitué d'une maison d'habitation sur un terrain de 2 147 m<sup>2</sup>, est actuellement en vente.

Ce bien constituerait une opportunité pour la réalisation des nécessaires logements des professionnels de santé en formation dans notre maison de santé pluriprofessionnelle qui ouvrira ses portes au printemps 2026. Les conditions d'hébergement des professionnels de santé sont une priorité dont se sont saisies l'Agglomération d'Agen et notre commune. Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la demande du comité technique de l'ARS qui a émis un avis favorable sur le projet de santé le 12 novembre dernier.

Le prix de vente négocié de cet ensemble est de 161 000 euros, ce qui est raisonnable pour cette maison en bon état de 137 m<sup>2</sup> sur un terrain de 2 147 m<sup>2</sup>.

L'acquisition foncière et immobilière nécessite de réagir rapidement. Pour faire face aux opportunités, recourir à l'EPFL est une solution permettant de gagner en réactivité et de bénéficier d'un relais de trésorerie. En d'autres termes, il facilite la mise en œuvre stratégique et opérationnelle des projets d'aménagement dans le cadre d'un projet de territoire et d'une politique foncière.

Un Etablissement Public Foncier Local (EPFL) a en effet vocation à assister les collectivités locales dans leurs acquisitions foncières et immobilières. L'EPFL Agen-Garonne est également compétent pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis : dépollution, déconstruction, sécurisation, etc. En assurant le portage et la gestion du foncier, il dégage ainsi à notre commune le temps et les moyens nécessaires pour élaborer ou affiner notre projet d'aménagement dans les meilleures conditions possibles. Le portage foncier n'est pas effectué par l'EPFL dans le but de réaliser un profit. Les frais de portage couvrent les frais de fonctionnement de l'établissement. Ils sont avantageux vis-à-vis des autres possibilités de financement puisque les services de conseil et d'assistance (notamment technique et juridique) sont inclus.

C'est dans le cadre desdites missions de l'EPFL Agen-Garonne que

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité, décide** d'adresser une lettre de demande d'intervention avec une description de l'opération projetée à l'EPFL Agen-Garonne.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 9 décembre 2024.

Le Maire  
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance  
Jérémy BANOS

